

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
b***13033422***DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMURle **14 FEV. 2013***Pr le Greffier,
Greffé*

N° d'entreprise : 440.574.493

Dénomination

(en entier) : **IMMOTEXTILE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 1, Rue Victor Nonet 5100 Jambes

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :

L'an deux mille treize,

Le dix janvier,

Devant nous, Régis Dechamps, notaire de résidence à Schaer-beek-Bruxelles;

En l'Etude, boulevard Lambermont, numéro 374 ;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des action-naires de la société anonyme "IMMOTEXTILE", ayant son siège social à 5100 Jambes, rue Victor Nonet, 1,

Constituée par acte reçu par le notaire Yvan Lamproye, à Jambes-Namur, en date du 5 avril 1990, publié aux annexes au Moniteur belge du 5 mai suivant, sous le numéro 900505213,

Dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée gé-nérale extraordinaire constatée par acte reçu par le notaire Antoine Fripiat, à Wellin, en date du 8 mai 2009, publié aux annexes au Moni-teur belge du 10 juin 2009, sous le numéro 0080557,

Inscrite au Registre des personnes morales sous TVA BE 0440.574.493 RPM Namur,

Bureau

La séance est ouverte à quinze heures trente, sous la présidence de Madame MERINO Y MARTINEZ Raquel, de nationalité belge, née à Aranda de Duero (Espagne) le 7 février 1939, domiciliée à 5100 Namur - Jambes, (Belgique), rue Victor Nonet, 1, nommée à cette fonction.

Composition de l'assemblée

Est présent le propriétaire des deux cent cinquante actions repré-sentatives du capital social, savoir :

La société privée à responsabilité limitée "TEXTILDÉCOR", établie à 5100 Jambes, rue Victor Nonet, 1 ;

Constituée suivant acte reçu le 16 décembre 1983, par le notaire Yvan Lamproye, de résidence à Jambes, (Annexe au Moniteur belge sous date-numéro 19840101/0079-03) ;

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du notaire Régis Dechamps, à Schaerbeek-Bruxelles, le 14 juin 2012, (Annexe au Moniteur belge sous date-numéro 20120717/0125615) ;

Immatriculée au Registre des personnes morales, sous le numéro TVA BE 0425.064.391 RPM Namur.

Représenté, conformément à l'article 11 de ses statuts par son unique gérant, MERINO Y MARTINEZ Raquel, prénommé, nommée à cette fonction aux termes de l'acte de constitution, dont question ci-avant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire d'acter que:

1. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1) Proposition de modification de l'article 14 des statuts afin qu'il soit rédigé comme suit :

« Sauf délégations ou pouvoirs particuliers et sans préjudice des délégations visées à l'article précédent, la société est valablement représentée, et notamment en tous recours judiciaires et administratifs tant en demandant qu'en défendant, ainsi qu'à tous les actes et procurations, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel par deux administrateurs ou un administrateur-délégué. »

2) Publication des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2012, savoir :

- Démission de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué suite à son décès de Monsieur NISSEN Roland Georges Henri, né à Thimister le 23 avril 1939, numéro national 390423-133.24, domicilié à 5100 Jambes, rue Victor Nonet 1,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

- Nomination en qualité d'administrateur de Monsieur NISSEN Marcel Mario Henri, né à Rocourt (Belgique), le 8 décembre 1964, domicilié à 5170 Profondeville (Belgique), rue Cité du Chestia, 8,
- 3) Publication de la décision prise lors du conseil d'administration du 31 août 2012, savoir :
 - Nomination en qualité d'administrateur-délégué de Madame MERINO Y MARTINEZ Raquel, née à Aranda de Duero (Espagne) le 7 février 1939, domiciliée à 5100 Namur - Jambes, (Belgique), rue Victor Nonet, 1.
- 4) Pouvoirs.

II. L'ensemble des actionnaires est présent. Aussi, il n'y a pas lieu de justifier des convocations.

III. Madame MERINO Y MARTINEZ Raquel, prénommée, est présente.

Monsieur NISSEN Marcel a renoncé à être convoqué, tel que le déclare le président.

IV. Chaque titre donne droit à une voix.

Validité de l'assemblée

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibérations

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après délibération, prend les résolutions ci-après:

1) A l'unanimité, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Sauf délégations ou pouvoirs particuliers et sans préjudice des délégations visées à l'article précédent, la société est valablement représentée, et notamment en tous recours judiciaires et administratifs tant en demandant qu'en défendant, ainsi qu'à tous les actes et procurations, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel par deux administrateurs ou un administrateur-délégué. »

2) A l'unanimité, l'assemblée charge le notaire Régis Dechamps de publier au Moniteur belge les décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2012, savoir :

- Démission de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué suite à son décès de Monsieur NISSEN Roland Georges Henri, né à Thimister le 23 avril 1939, numéro national 390423-133.24, domicilié à 5100 Jambes, rue Victor Nonet 1,

- Nomination en qualité d'administrateur de Monsieur NISSEN Marcel Mario Henri, né à Rocourt (Belgique), le 8 décembre 1964, domicilié à 5170 Profondeville (Belgique), rue Cité du Chestia, 8,

3) A l'unanimité, l'assemblée charge le notaire Régis Dechamps de publier au Moniteur belge la décision prise lors du conseil d'administration du 31 août 2012, savoir :

- Nomination en qualité d'administrateur-délégué de Madame MERINO Y MARTINEZ Raquel, née à Aranda de Duero (Espagne) le 7 février 1939, domiciliée à 5100 Namur - Jambes, (Belgique), rue Victor Nonet, 1.

4) Délibérant ensuite sur le dernier point de l'ordre du jour, l'assemblée confère pour autant que de besoin, tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration à l'effet de mettre à exécution toutes les résolutions qui viennent d'être adoptées.

L'assemblée requiert le notaire soussigné de rédiger, signer et déposer au greffe du Tribunal de commerce compétent, le texte des statuts rédigés dans une version mise à jour.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

Certificat d'identité

Le notaire soussigné certifie que les nom, prénom(s), lieu et date de naissance et le domicile de chacun des comparants et intervenants (personne physique) correspondent aux données reprises à sa carte d'identité nationale.

Chaque comparant et intervenant personne physique confirme l'exactitude des données reproduites ci-dessus et qui le concernent et autorise expressément, le cas échéant, la mention de son numéro national.

Droit d'écriture

Un droit d'écriture de nonante-cinq euros (95 €) sera payé sur déclaration par le notaire détenteur de la minute des présentes.

Dont acte et procès-verbal.

Fait et passé à Schaerbeek-Bruxelles, en l'étude.

Lecture intégrale et commentée faite au vœu de la loi, les membres du Bureau et les actionnaires qui en auraient fait la demande, ont signé, ainsi que nous, notaire.

Suivent les signatures.

« Enregistré deux rôles un renvoi au 1er bureau de l'Enregistrement de Schaerbeek le dix-sept janvier 2013 volume 5 99 folio 27 case 11. Reçu : vingt-cinq euros (25). Le Receveur a.i. (signé) J. MODAVE. »

Pour extrait littéral conforme.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte et du texte mis à jour des statuts.

Régis Dechamps, notaire